

Règlement de la course Trail la St Amantoise & Marches Nordiques.

Article 1 : Organisation: L'ensemble de l'épreuve est organisé par Mr et Mme Mallereau Samuel en partenariat avec le Comité des Fêtes de Saint Amant de Boixe. Cette manifestation est inscrite au calendrier des Courses Hors Stade de la Charente 2018. Elle est donc soumise au règlement de la Commission Nationale des Courses Hors Stade.

Article 2 : Définition: L'épreuve aura lieu le dimanche 4 mars 2018 à partir de 7h30, l'heure à laquelle la remise des dossards commencera. Les départs des Trails sont à 9h00 pour le 25 km, 9h05 pour le 15 km, 9h10 pour le 8 km et 12h10 pour le 3km. Les départs des Marches Nordiques sont à 9h15 pour le 15km chronométrées et 9h25 pour le 15 km allure libre.

Article 3 : Cadre de l'épreuve: Le parcours se déroule sur les communes de Saint Amant de Boixe, de Villejoubert, Vervant et Xambes et qui est entièrement balisée avec des portions de sentiers, de chemins en forêt et de routes. L'organisation fournit l'assistance en matière de sécurité routière et médicale. En cas d'interruption de balisage, le coureur doit revenir au dernier point de balisage et le cas échéant, prévenir l'organisation par l'intermédiaire des signaleurs présents sur le parcours.

Article 4 : Inscriptions: Inscription par correspondance, cheque ou espèces, jusqu'au 26 février 2018 ou par internet sur le site <https://ikinoa.com>(virement bancaire), mais aussi sur place le dimanche 4 mars 2018 de 7h30 à 8h30. Engagement trails 9€ pour le 8 km, 11€ pour le 15 km, 13€ pour le 25 km et 2€ pour le 3km. Engagement marches nordiques 10€ pour le 15km chronométrée, 6€ pour le 15km allure libre, ou 2€ de plus sur place par épreuve (sauf course jeun's 3km). Les inscriptions sont à envoyer à: Mr et Mme Mallereau Samuel 20 route de Mansle 16330 St Amant de Boixe. Attention, l'inscription ne sera validée et définitive qu'accompagnée du règlement. Si le règlement se fait par cheque, il est demandé de le mettre à l'ordre du Comité des Fêtes de St Amant de Boixe. Un lot sera remis pour les 500 premiers inscrits (toutes épreuves chronométrées) à la remise du dossard. Le prix comprend la course, le ravitaillement, l'assurance, une récompense aux 3 premiers temps scratch hommes et femmes de chaque épreuves chronométrées et aux premiers et premières de chaque catégories (non cumulable avec les temps scratch), s'en suivra un tirage au sort de 2 dossards par course chronométrée (non cumulable avec les temps scratch).

-Pour les titulaires d'un Pass' running : Un bulletin d'inscription avec le numéro de Pass' running en cours de validité.

-Pour les licenciés d'une fédération uniquement agréée (hors UNSS et UGSEL) : Photocopie de la licence délivrée pour la saison en cours faisant apparaître par tous moyens la mention non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et d'un bulletin d'inscription.

-Pour les titulaires d'une licence délivrée par la FFA, la FF Tri, la FFCO ou la FFPM pour la saison en cours : Un bulletin d'inscription avec la photocopie de la licence en cours.

-Attention: Les coureurs non licenciés doivent obligatoirement joindre un certificat médical (ou copie) datant de moins d'un an avec la mention »Pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition »

. Et une autorisation parentale pour les enfants de 12 à 15 ans non licenciés.

-Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions de l'épreuve (règlement sur IKINOA LA ST AMANTOISE ou par mail à trail.la.st.amantoise.16@gmail.com)

-J'autorise l'organisation à publier mon nom dans tous les résultats, à utiliser, reproduire ou faire reproduire mon nom, mon image dans le but de la promotion de la manifestation.

-J'autorise l'organisation à publier les résultats sur le site internet de l'épreuve et de la FFA et je reconnais avoir la possibilité de m'y opposer par simple demande à l'organisation.

-Attention: Les coureurs non licenciés doivent obligatoirement joindre un certificat médical (ou copie) datant de moins d'un an avec la mention »Pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition »

Article 5 : Participations: La course de 3km est ouverte aux personnes âgées de 12 à 15ans (Benjamins et Minimes), la course de 8 km est ouverte aux personnes âgées de 16 ans et plus (Cadets , Juniors, Espoirs, Seniors et vétérans). La course de 15km et celle de 25km est ouverte aux personnes âgées de 18 ans et plus (Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans). Les marches nordiques 15km sont ouvertes aux personnes âgées de 18 ans et plus (Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans) et médicalement aptes à la pratique de la course à pied en compétition.

Article 6 : Équipement: Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse afin d'être identifié facilement, la puce sera fixée correctement afin de ne pas la perdre si tel était le cas le remboursement de cette dernière est à la charge du coureur (15 euros) .

Article 7 : Parcours: Les parcours empruntent parfois des passages ouverts à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au respect du code de la route. La responsabilité des concurrents peut-être engagée en cas d'accident.

Article 8 : Éco responsabilité: Les concurrents s'engagent à ne rien jeter, à ne détériorer et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent. Les organisateurs s'engagent à mettre à disposition des participants des aménagements pour la récupération des déchets.

Article 9 : Ravitaillement : Sur l'épreuve du 8km un ravitaillement (liquides et solides), sur l'épreuve du 15 km un ravitaillement (liquides et solides),pour le 25 km deux ravitaillements (liquides et solides) ainsi qu'un dernier à l'arrivée pour les 5 épreuves.

Article 10 : Sécurité et assurance : Les concurrents doivent respecter le balisage, et les consignes des responsables de l'épreuve. Des signaleurs seront présents à chaque traversées de routes. La couverture médicale est assurée par l'ASSA16
Article 11 : Abandon : Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un poste de ravitaillement, ou à des signaleurs, ou en dernier cas à l'arrivée afin d'y remettre son dossard.

Article 12 : Classement : Un classement général sera établi pour chacune des courses, Celui-ci sera porté à la connaissance des concurrents avant les remises de récompenses, afin d'éviter d'éventuelles réclamations. Les concurrents disposent de 15 minutes après l'affichage des résultats pour effectuer une réclamation à l'organisateur de la course. Au delà de ce délai, toute réclamation ne pourra pas être prise en considération. L'ensemble des résultats sera communiqué au responsable de la Commission Départementale Hors Stade, et ce dans les plus bref délais.

Article 13 : Récompenses-Podium : Une récompense sera remise aux 3 premiers du temps scratch homme et femme des trails du 3km, 8km, 15km et 25 km, et de la marche nordique 15km chronométrée et aux premiers et premières de chaque catégories (non cumulable avec les temps scratch).

Article 14 : Annulation participation : L'inscription pourra être remboursée pour les motifs suivants et sur présentation d'un justificatif faisant foi : maladie, accident ou décès d'un membre de la famille. Toute autre justification ne sera prise en compte comme justification d'annulation de la participation.

Article 15: Annulation manifestation par les organisateurs : En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques (tempête, chutes de neige importantes, orages, crues.....), les organisateurs se réservent le droit d'annuler les manifestations afin d'assurer la sécurité, et l'intégrité physique des participants.

Article 16 : Droit à l'image : L'organisation se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images sur l'ensemble de l'épreuve (photographies et vidéos).

Article 17 : Obligations liées à la loi informatique et libertés : Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 1er janvier 1978 modifiée dite « informatique été libertés » chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiées sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer les organisateurs par mail à l'adresse : trail.la.st.amantoise.16@gmail.com